

Politique Environnementale de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes

Conscient du fait que les activités de tout organisme public ont un impact environnemental l'IEFH a été soucieux, dès sa création, de minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement dans un processus d'amélioration continue basé sur le principe de prévention de la pollution

Afin de mettre en œuvre plus avant cette volonté, nous avons incorporé à notre gestion un Système de Management de l'Environnement (SME) basé sur les exigences du Règlement EMAS III (1221/2009).

Ce SME s'applique à l'ensemble de nos activités mises en œuvre au sein du bâtiment Eurostation, situé 1 rue Blerot, à 1070 Bruxelles.

Notre SME nous permet de concrétiser, en Collaboration avec le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale, les engagements suivants :

- respecter la réglementation environnementale en vigueur;
- systématiser la prise en compte des aspects environnementaux dans notre politique ;
- diminuer l'impact environnemental de l'utilisation de papier;
- diminuer l'impact environnemental de l'utilisation des photocopieuses et imprimantes ;

- et, en commun avec le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale :
 - o réduire l'utilisation d'énergie liée à l'éclairage (bureaux, couloirs, sanitaires) ;
 - o réduire la consommation énergétique ;
 - o réduire l'utilisation de la climatisation dans le bâtiment ;
 - o respecter le tri sélectif des déchets.

La réalisation de ces engagements est l'affaire de tous les membres du personnel de l'IEFH et sera coordonnée par le coordinateur EMAS (CEMAS).

Bruxelles, le 15 septembre 2008



Directeur
Michel Pasteel

